

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EHPAD**

Nombre de membres :

En exercice : 13

L'an deux mille dix

Présents : 12

le 07 avril

Votants : 12

les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûments convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. BARTHES Bruno

PRESENTS : BARTHES Bruno, BALMES Monique, BERGES Laurent, CLERICE Jean-Charles, DELORT Annick, JOSEFIK Annie, LEGIER Joséphine, MARY Suzanne, PAGAN Pierre, SALSE Guy, SANCHEZ Gilbert, VENNES Monique

ABSENTS EXCUSES : BASTIAS Jean-Pierre

Secrétaire de séance : CLERICE Jean-Charles

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

10 MAI 2010

Bureau des Politiques
Publiques

Objet : Vote du budget 2010 – Section investissement

Monsieur le Président rappelle la délibération du 21 janvier 2010 par laquelle les membres du Conseil d'Administration ont voté à l'unanimité le Budget 2010 en section d'Exploitation transmis aux autorités de tarification.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il convient donc de procéder au vote de la section d'investissement de l'exercice 2010, prévisions présentées comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
1641 – Remboursement en capital des emprunts 163 292.00 €	001 – Excédent reporté 24 931.48 €
165 – Dépôts et cautionnements versés 6 000.00 €	10682 – Excédent affecté à l'investissement 20 825.58 €
2181 – Installations générales, amén. divers 7 000.00 €	281 – Amortissement des immobilisations 133 781.45 €
2188 – Autres immobilisations corporelles 9 000.00 €	282 – Amortissement des immobilisations reçues en affectation 753.49 €
2184 – Mobilier 500.00 €	165 – Dépôts et cautionnements reçus 7 000.00 €
2154 – Matériel et outillage 1 000.00 €	
2183 – Mat de bureau, inf 500.00 €	

<u>Transfert emprunt TVA</u>		<u>Transfert emprunt TVA</u>	
2231 – Bâtiment (reçu en affectation)	274 877.00 €	1641 – Emprunt	285 000.00 €
2283 – Mat de bureau, informatique	3 402.00 €	229 – Droits de l'affectant	86 689.00 €
2284 – Mobilier	32 103.00 €		
2288 – Aut. Immob. corporelles	61 307.00 €		
	558 981.00 €		558 981.00 €

Ainsi, il propose d'équilibrer le budget – section investissement – à hauteur de 558 981 €.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à la majorité,

- **Vote** la section d'investissement du Budget 2010 du CCAS EHPAD équilibrée à hauteur de 558 981 €,
- **Donne** tout pouvoir à Monsieur le Président pour qu'il mène à bien l'opération et signe toute pièce afférente.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Pour copie conforme

Le Maire,


RESIDENCE DES JARDINS D'ADOYRA
 Etablissement d'hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
Bruno BARTHES
 1 Bis, Avenue du Stade - 34370 CREISSAN
 Tel. 04 67 93 88 64 - Fax 04 67 26 31 35
 SIRET 263 403 602 00026 - APE 853 D
 email : residence-adoyra@orange.fr

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe qu'en vertu du décret n°83.1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9 JO du 03/12/83) modifiant le décret 65.25 du 11/01/1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (art 1 NA 16). La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Transmis au Représentant de l'Etat le : 10 .05.10 .